

ENEZ EXPOSEZ Attestation sur l'honneur de déclaration d'inscription à un
vide greniers-brocante et déballage. Année 2021.....

COMMUNIQUE IMPORTANT

**Pour le vide-greniers de Cestas du
1-2-3 janvier 2021**

Toutes les stands sont prix unique

1 jour 12€

2 jours 15 €

3 jours 18€

Métrage illimité

Je soussigné(e) Nom Prénom Adresse actuelle.....

.....Code

.....postal..... Ville..... Téléphone..... Email

PARTICULIER Immatriculation **du véhicule**

Titulaire de la pièce d'identité N°

Déclare sur l'honneur

Raison sociale.....

Délivrée le à

- ☐ Ne pas être commerçant(e)
☐ De ne vendre que des objets personnels usagés ou donnés
(Article I310-2 du code du commerce)
☐ De non participation à deux autres manifestations de même
nature dans l'année civile.(Article R321-9 du code pénal).

PROFESIONNEL Immatriculation **du véhicule**

N° Kbis siren

Déclare sur l'honneur

Raison sociale.....

- ☐ Être soumis au régime de l'article (I310-2 du code du
(commerce).
☐ Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets
mobiliers usagés ou neuf. (Article 321-7 du code pénal).

Règlement des exposants manifestation Vide-greniers Brocante Déballage.

En ce qui concerne les forfaits d'emplacements et le prix au véhicule, il est formellement interdit de rentrer et de décharger un autre véhicule sur le même emplacement même si la voiture ne reste pas et les allers et venues à pieds pour mettre le chargement d'une autre voiture est interdit. Pour les emplacements au mètre, chacun réglera son stand au nombre de ml pris sans les tables fournies. L'horaire de l'installation des participants est fixé à partir de 7h et peut varier suivant la saison et l'ordre de réservation téléphonique des exposants pour ne pas embouteiller les rues.

Chaque exposant devra accepter de ne pas quitter sa Place avant 16h.

Un placeur déterminera l'espace en fonction de la demande et du véhicule.

A la fin de la journée, le participant devra laisser sa place dans l'état où il l'a trouvée. Merci de nous aider à garder une place propre.

Pour l'instant nous ne demandons pas de caution en chèque pour un parking propre.

Sont interdits à la vente les objets et produits suivants (les armes sauf de collection, livres et autres objets pornographiques pouvant être vus par des jeunes mineurs. il est absolument interdit de faire du feu sur le stand (gril-réchaud-divers).

Tous produits alimentaires, pharmaceutiques et dégustations sont refusés sauf accord écrit exceptionnel avec le Responsable de l'organisation.

Aucun stand de bonbons, sandwiches, crêpes, gaufres, boissons, fruits secs, gâteaux maison et divers ne sera accepté sur le terrain et sur

les parkings environnants des visiteurs. Le responsable de l'organisation peut faire enlever immédiatement tous les produits cités.

Tous instruments de musique ne devront en aucun cas fonctionner à forte densité afin de respecter le silence des voisins et aucun véhicule ne devra circuler une fois l'ouverture au public..l'organisation et les bénévoles ainsi que la Mairie du lieu de cette manifestation ne sont pas responsables des pertes et vols occasionnés durant le ou les jours du vide greniers et déballages. Toute personne ne respectant pas le règlement peut être exclue du lieu sans aucun remboursement de la place.

L'exposant est responsable des objets qu'il expose au sol qui peut entraîner tous accidents. (Voir Assurance de l'exposant).L'exposant n'ayant pas réservé aura l'obligation d'attendre l'installation finale pour supposer avoir une place sans certitude.

**Après avoir pris connaissance du règlement interne de cette manifestation,
Il est obligatoire de signer et dater.**

L'organisation vous souhaite de bonnes ventes.

Org33.d@gmail.com

06.78.30.13.16 Fait à Le

Signature

**Le tarif est indiqué pour un seul véhicule entrant chargé, interdiction absolu de rentrer un autre véhicule déchargeant sur le même
emplacement sans avoir réglé celui-ci même si le véhicule ne reste pas sur place.**

